



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **18 avril 2011**

Délibération n° 2011-2177

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Maison de l'emploi et de formation de Lyon - Avenant n° 1 à la convention constitutive

service : Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes

Rapporteur : Monsieur Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 8 avril 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 20 avril 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mme David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Rivalta, Assi, Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y., Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Muet, Ollivier, Mmes Palleja, Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Touleron, Touraine, Turcas, Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à M. Touleron), Daclin (pouvoir à M. Ferraro), Arrue (pouvoir à Mme Benelkadi), Mmes Besson (pouvoir à M. Fournel), Frih (pouvoir à M. Braillard), M. Julien-Laferrière (pouvoir à Mme Dubos), Mmes Ait-Maten (pouvoir à M. Coulon), Bailly-Maitre (pouvoir à M. Plazzi), M. Balme, Mme Cardona (pouvoir à M. Léonard), M. Kabalo (pouvoir à M. Goux), Mme Laval (pouvoir à M. Barret), MM. Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Morales (pouvoir à M. Geourjon), Mme Tifra (pouvoir à M. Chabrier), M. Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Muet), M. Vergiat (pouvoir à M. Suchet).

Absents non excusés : MM. Vesco, Giordano, Nissanian, Mme Perrin-Gilbert, M. Pili.

Séance publique du 18 avril 2011**Délibération n° 2011-2177**

commission principale : développement économique

objet : **Maison de l'emploi et de formation de Lyon - Avenant n° 1 à la convention constitutive**

service : Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes

Le Conseil,

Vu le rapport du 30 mars 2011, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine, par délibération n° 2007-4251 du 9 juillet 2007, a adhéré au groupement d'intérêt public (GIP) de la Maison de l'emploi et de la formation de Lyon. Elle a ensuite, par délibération n° 2008-0060 du 9 juin 2008, désigné monsieur le Vice-Président David Kimelfeld en qualité de représentant titulaire de la Communauté urbaine à l'assemblée générale et au conseil d'administration de ce GIP.

Présentation du GIP

La Maison de l'emploi et de la formation de Lyon a un rôle de coordination des interventions sur l'emploi, l'insertion et la formation. Elle assure une veille active en termes d'emploi et de développement pour mieux orienter les personnes en recherche d'emploi, aider les employeurs et développer la création d'entreprises. Son périmètre d'intervention comprend la Ville de Lyon et son bassin d'emploi.

Ses principaux objectifs sont les suivants :

- renforcer l'offre de service de proximité dans les quartiers prioritaires où le service public de l'emploi est jusqu'à maintenant peu présent,
- favoriser l'accès et le retour à l'emploi, notamment par le renforcement des actions de formation professionnelle et des relations avec les entreprises,
- favoriser la création d'activités économiques,
- contribuer à réduire les écarts en matière d'emploi entre les quartiers prioritaires du Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) et la moyenne de l'agglomération.

Les membres de la Maison de l'emploi et de la formation de Lyon sont les suivants : l'Etat, le Conseil Régional, le Conseil général, la Communauté urbaine de Lyon, la ville de Lyon, Pôle emploi, l'association ALLIES-PLIE de Lyon, la Mission locale de Lyon, la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon et la Chambre des métiers et de l'artisanat du Rhône.

Lors de sa réunion du 3 décembre 2010, l'assemblée générale a approuvé à l'unanimité de ses membres constitutifs la reconduction pour une durée de quatre ans de la convention constitutive du GIP, tout en y apportant des modifications. Cette période prendra effet à compter de la date de publication de l'arrêté préfectoral et s'achèvera le 6 mai 2015.

Il est proposé que la Communauté urbaine demeure membre constitutif du GIP. A ce titre, il est proposé au conseil de Communauté d'approuver l'avenant n° 1 prorogeant de 4 ans la durée de la convention constitutive du GIP ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve l'avenant n° 1 à conclure entre la Ville de Lyon, l'Etat, Pôle emploi, la Région Rhône-Alpes, le Département du Rhône, la Communauté urbaine de Lyon, l'association ALLIES-PLIE de Lyon, la Mission locale de Lyon, la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon et la Chambre des métiers et de l'artisanat du Rhône, portant renouvellement pour quatre ans et modification de la convention constitutive du groupement d'intérêt public GIP dénommé Maison de l'emploi et de la formation de Lyon.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 20 avril 2011.